

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

600, ALLÉE DU DOCTEUR-LECOMTE

Demande déposée le 11 janvier 2026 par Mme Stephany Westover concernant le lot 6 622 673 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 600, allée du Docteur-Lecompte, Magog.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre la construction :

- a) d'un bâtiment accessoire, d'un gazebo, d'une piscine et son trottoir à 1 mètre de la limite du projet d'ensemble, alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 interdit toute construction et aménagement à moins de 4,5 mètres autour du projet d'ensemble;
- b) d'une clôture à 0 mètre de la limite du projet d'ensemble, alors que ce même règlement interdit toute construction et aménagement à moins de 4,5 mètres autour du projet d'ensemble.

Donné à Magog, le 9 mars 2026.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière